

**CULTURE****Association Art Media**

Convention d'aide à projet

**EXPOSE DES MOTIFS**

L'association Art Média a pour objet la production d'œuvres graphiques, plastiques, vidéos, multimédias et cinématographiques, ainsi que leur diffusion.

Cette association participe pleinement à la vie culturelle de la Ville notamment lors de la manifestation de la Biennale d'Art dénommée « Pleins Feux » en 2008 pendant laquelle elle a mis en œuvre des propositions artistiques et des actions de diffusion d'expositions d'art contemporain sur la ville.

L'association engage ses efforts en 2009 autour d'une édition du catalogue de ces événements, en collaboration avec le Mac Val et la galerie Fernand léger.

Aussi, la Ville souhaite soutenir cette action menée par l'association, auprès de la population d'Ivry, au moyen de l'attribution d'une subvention. Le montant prévu de cette subvention est de 3 000 €.

Le montant et les modalités d'octroi de la subvention ainsi que les obligations de l'association sont consignées dans la convention d'aide à projet ci-annexée.

L'association s'engage notamment à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme, à communiquer à la Ville un bilan annuel et à se soumettre à l'évaluation de la réalisation des objectifs ainsi fixés.

La convention est conclue dans le cadre des aides à projets aux associations culturelles.

Je vous propose donc d'approuver ladite convention et d'autoriser le Maire à la signer.

La dépense est prévue au budget communal 2009, chapitre 65.

P.J. : convention.

## **CULTURE**

### **Association Art Media**

#### Convention d'aide à projet

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la Ville, dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que l'association Art Media participe pleinement à la vie culturelle de la Ville, notamment lors de la manifestation de la Biennale d'Art dénommée "Pleins Feux" en 2008,

considérant que l'édition du catalogue artistique de ces événements par l'association Art Média contribue à la diffusion de la culture pour tous, notamment à la diffusion de l'art contemporain et entre ainsi dans le cadre des aides à projets aux associations culturelles,

vu la convention ci-annexée,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention d'aide à projet à passer avec l'association Art Media pour l'édition d'un catalogue des événements de la Biennale d'Art dite "Pleins Feux" de 2008 et AUTORISE le Maire à la signer.

**ARTICLE 2 :** PRECISE que la Ville versera à l'association Art Média une subvention de 3 000 € afin de soutenir le projet susvisé.

**ARTICLE 3 :** DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal 2009.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009